

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **34**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

N° DCM : 2024-202-05S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **11 DEC 2024**
et de la publication le
Le Maire, **11 DEC 2024**

Objet :

ACOMPTES DE SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND.

Absents excusés

Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme PENAUD donne pouvoir à M. MUSSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-202

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

VU le rapport n° 2024-202 présenté en Commission plénière en date du 2 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de verser à certaines associations locales, ainsi qu'au C.C.A.S., des acomptes sur subvention dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : **DECIDE** d'allouer des acomptes sur subvention 2025 aux associations et établissements publics locaux en respectant l'échéancier suivant :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Total acomptes
Club de Gymnastique Rythmique	2 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	9 000 €
Jumelage	5 000 €	2 000 €	3 000 €	3 000 €	13 000 €
Tennis de Sucy	3 200 €	3 200 €	3 200 €	7 000 €	16 600 €
Rugby Club de Sucy	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	28 000 €
Alpha Sucy	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Sucy Judo	30 000 €	30 000 €	16 000 €	16 000 €	92 000 €
Sucy Football Club	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
Office Municipal des Sports	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	64 000 €
Espace Sportif de Sucy	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €
C.C.A.S	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
TOTAL	218 200 €	215 200 €	202 200 €	207 000 €	842 600 €

Article 2 : **DIT** que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025 de la Ville au chapitre 65.

Article 3 : **AUTORISE** Le Maire à signer les conventions pour les subventions supérieures à 23 000 €, conventions destinées à régler les rapports entre la Ville et certaines associations, conformément à l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cette délibération a été adoptée par **27 POUR**

Il est précisé que les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- . Monsieur DURAZZO, Président d'Alpha Sucy Handicap
- . Monsieur CATINAUD, Secrétaire d'Alpha Sucy Handicap
- . Monsieur VANDENBOSSCHE, Président de l'Office Municipal des Sports
- . Monsieur CHARTRAIN, Secrétaire du Rugby Club de Sucy
- . Monsieur TRAYAUX, Président du CCAS
- . Monsieur MONTEFIORE, Vice-Président du CCAS
- . Monsieur BRIE, Président du Jumelage

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblées et de l'Éducation

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX

